



COMMUNE DE BAULAY
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49 :

Sommaire :

- I Eléments de contexte**
 - II. Les sections de fonctionnement et d'investissement**
 - III. Niveau d'endettement de la collectivité**
 - IV. Taxes et redevances**
- Annexe : extrait du CGCT**

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le service d'assainissement communal est géré en régie directe, il est non-assujettis à TVA.

Données Socio-démographiques	commune	Département	Région
Population Légale 2021	305		
Nbre de foyers SPANC	189		

PRÉVISIONNEL BUDGET ASSAINISSEMENT 2021			
DEPENSES CUMULÉES	96 724.10 €	RECETTES CUMULÉES	96 724.10 €
FONCTIONNEMENT	62 335.82 €	FONCTIONNEMENT	62 335.82 €
INVESTISSEMENT	34 388.28 €	INVESTISSEMENT	34 388.28 €
Pour mémoire : PRÉVISIONNEL BUDGET 2020			
DEPENSES CUMULÉES	95 753.75 €	RECETTES CUMULÉES	95 753.75 €
FONCTIONNEMENT	74 359.47 €	FONCTIONNEMENT	74 359.47 €
INVESTISSEMENT	21 394.28 €	INVESTISSEMENT	21 394.28 €

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Généralité des deux sections :

SECTION FONCTIONNEMENT	Total	SECTION INVESTISSEMENT	Total
Dépenses Fonctionnement	62 335.82 €	Dépenses Investissement	34 388.28 €
Dont charges à caractère Général	48 134.82 €	Dont immobilisations (travaux)	31 081.28 €
Dont opérations d'ordres	1 501 €	Dont frais d'études	3 000 €
Dont virement vers section inv.	11 800 €	dont opérations d'ordres	307 €
Recettes Fonctionnement	62 335.82 €	Recettes d'investissement	34 388.28 €
dont produits des services	130 €	Dont recettes d'ordres	1 501 €
Dont Excédent reporté de 2020	61 898.82 €	Dont Excédent reporté de 2020	21 087.28 €
Dont opérations d'ordres	307 €	Dont virement de la section fonct.	11 800 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES 2021 : 74 359.74 € *prév 2019 : 61 323 €*

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées du report de l'excédent des autres exercices budgétaires.

Les recettes des redevances sont les sommes encaissées au titre des contrôles du SPANC.

Par délibération en date du 13 septembre 2019 la commune a voté les tarifs du SPANC, et décidé, pour accompagner au mieux les habitants, de prendre à sa charge le 1^{er} diagnostique de l'existant.

A condition de passer par le biais des groupements de rendez-vous qui seront fixés avec le cabinet d'étude, les prévisions de recettes liées aux prestations pour l'exercice 2021 sont donc volontairement minimales, pour éviter toute surestimation.

PREVISIONS	Excédent reporté	Redevances SPANC	Op. ordre
2020	68 052.47	130	307
2021	61 898.82	130	307

DEPENSES 2021 : 62 335.82 € *Prév. 2020 : 74 359.47 €*

PREVISIONS	2021	2020
Entretien réseaux	5000	5000
Diagnostiques SPANC	3000	3000
titres ann ou ANV	300	500
Dot. Aux amort.	1501	1 501
Agence de l'eau	0	3 954

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées, des travaux d'entretien du réseau d'assainissement communal, du paiement des diagnostiques, du virement en section d'investissement.

Prévues en baisse par rapport aux prévisions 2020 du fait de l'arrêt des reversements des redevances à l'agence de l'eau.

Les dépenses correspondant aux travaux sur réseau sont maintenues car le passage de l'assainissement collectif au non collectif engendre une période transitoire qui perdurera sur plusieurs exercices, la commune devra continuer à entretenir les réseaux dans lesquels se déversent les eaux usées ou rejets des fosses septiques, et ce tant que l'intégralité des propriétés du village n'auront pas installé de système autonome conforme à la réglementation.

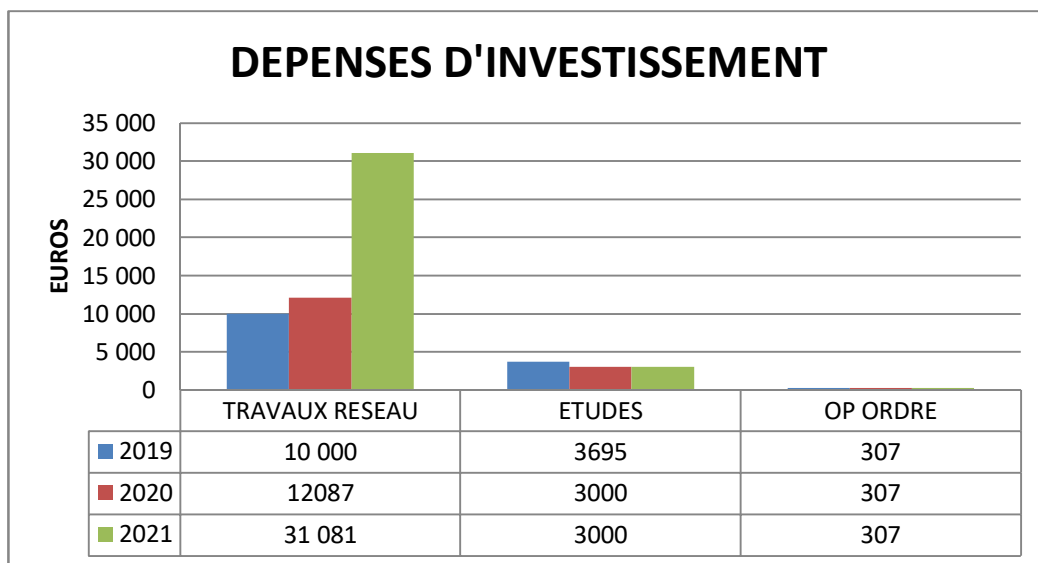
Egalement prévu la réalisation des diagnostiques SPANC de l'existant ou 1^{er} diagnostique. Du fait de la pandémie de Covid 19 ils se font principalement au moment des ventes. Si possible il est prévu le démarrage du lancement de la campagne de rendez-vous pour une partie du village.

Enfin, un virement vers la section d'investissement de 11 800 € pour permettre le démarrage des travaux de mise en conformité de l'assainissement autonome des bâtiments communaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2021 : 34 388.28 € *prév 2020 : 21 394.28 €*

Les dépenses d'investissement sont principalement composées des dépenses liées aux projets de travaux de création et d'aménagement du réseau (investissement sur le long terme), et aux études correspondantes.

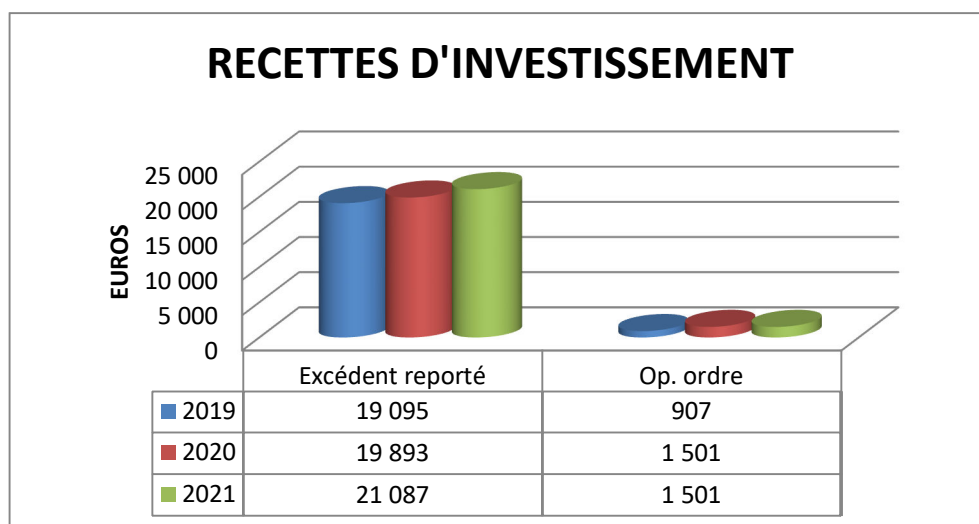


Projets de travaux d'investissements 2021 :

2021 prévoit le démarrage des travaux de mise aux normes des systèmes d'assainissement Non Collectifs de l'ensemble des bâtiments dont la commune est propriétaire
 Sont envisagés : l'installation de micro stations pour le bâtiment Mairie et 2 logements communaux et la Maison des associations avec 1 logement communal

RECETTES 2021 : 34 388.28 € *prév 2020 : 21 394.28 €*

La section de fonctionnement est excédentaire, les recettes d'investissement correspondent à l'excédent reporté des exercices précédents les opérations d'ordre quant à elles correspondent aux amortissements des études et travaux réalisés par le passé.



III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Etat de la dette

Néant, aucun emprunt pour le service assainissement.

IV. TAXES ET REDEVANCES

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif selon délibération du 13 septembre 2019

Détail des recettes	Prévision 2021	
Contrôle de conception et d'implantation :	130 €	
Contrôle de conformité des travaux :	130 €	
1 ^{er} contrôle des installations 1 ^{er} diagnostic /vente :	130 €	si opération groupée 96.80 € pris en charge par la commune
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et d'entretien (4 ans)	130 €	

Fait à Baulay le 9 avril 2021 Le Maire
Frédéric Gérard



Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.